

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

NATIONALISATION D'ARCELORMITTAL FRANCE - (N° 2123)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 367

SOUS-AMENDEMENTprésenté par
M. Verny

à l'amendement n° 11 de M. Fayssat

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« en veillant à préserver les conditions d'une concurrence loyale et d'un marché ouvert favorisant l'innovation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement se propose comme objectif de rappeler que l'intervention de l'État doit rester compatible avec la compétition économique.